

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

Option médiathèques publiques

**DECENTRALISATION DE LA LECTURE
PUBLIQUE EN FRANCE**

Les jeux et les enjeux des différents acteurs politiques, administratifs
et professionnels, au centre et à la périphérie.



Martine MOLLET,
sous la direction de François d'ARCY.

DSB
FCD
1989
14

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRES
1988 -1989

SOMMAIRE

2

Projet de recherche

Présentation du sujet
Problématiques provisoires
Hypothèses
Délimitation du champ d'étude
Plan provisoire

9

Bibliographie

Présentation
L'Etat et l'administration
La décentralisation et le pouvoir local
Politiques culturelles nationales et régionales
Histoire et sociologie des bibliothèques
Action culturelle, nouvelles technologies, nouveaux supports et bibliothèques
Approche politico-bibliothéconomique

27

Corpus de données

Textes législatifs et réglementaires
Etudes et rapports
Travaux universitaires
Discours et conférences de presse
Interviews
Conclusion

Plus la décentralisation politique et administrative progresse, plus l'Etat doit non se retirer, mais accomplir un effort de redéploiement, d'ensemencement. Plus les créations trouvent en province soutien et appui, plus la reconnaissance nationale doit leur être garantie.

Jacques Renard

Il existe une tentative réelle des appareils culturels d'Etat de grignoter les maigres compétences qu'ils ont du abandonner aux Collectivités locales, en usant de toutes les armes, financières et juridiques.....

Jacques Rondin

Une autre voie doit être recherchée qui évite "la soumission" secrétée par la centralisation mais refuse "l'autonomie totale" que postule la conception rigide de la "décentralisation isolement". Elle passe par le dialogue et la concertation entre deux partenaires dans le cadre d'une politique nationale redéfinie. Cette forme de "décentralisation-coopération" repose sur l'affirmation de la pluralité des centres de pouvoirs et non sur leur séparation absolue par rapport à des territoires bien délimités"

Jean-Jack Queyranne

PROJET DE RECHERCHE

DECENTRALISATION DE LA LECTURE PUBLIQUE EN FRANCE les jeux et les enjeux des différents acteurs politiques, administratifs, professionnels , au centre et à la périphérie.

PRESENTATION DU SUJET :

La question de la décentralisation, depuis quelques années a donné naissance à de nombreuses études surtout dans les secteurs sociaux, de l'équipement et de la formation, dans lesquels les transferts de charges ont été les plus importants. En revanche le secteur culturel et plus particulièrement celui de la lecture publique a été peu exploré, de ce point de vue. Il nous a donc paru intéressant de faire sinon un bilan, la trop grande actualité de la question ne le permettant guère, du moins un état des lieux, à partir d'observations continues sur le terrain.

QUESTIONS DE DEPART :

La décentralisation du secteur de la lecture publique se distingue dans le champ culturel par son caractère explicite, lié au transfert de la compétence des bibliothèques centrales de prêt aux départements . A y regarder de plus près, l'on s'aperçoit cependant que les tentatives de l'Etat sont multiples pour rester présent dans ce secteur comme dans les autres secteurs culturels. Pourquoi, comment ? Quels sont les jeux et les enjeux des différents acteurs engagés dans l'élaboration de la décentralisation des bibliothèques (politiques, professionnels, administrations, citoyens-lecteurs) ?

Et surtout, questions clefs qui guideront provisoirement cette étude, doit on parler de décentralisation dans le secteur de la lecture publique, au delà du simple transfert des bibliothèques centrales de prêt ? ou plus justement d'une politique menée conjointement par les différents niveaux d'intervention des Pouvoirs publics ? dans ce cas, c'est la problématique des relations entre le centre et la périphérie qui est posée. Comment à la faveur de cette réforme se recomposent les relations entre les différents acteurs ? Y a t-il un réel partenariat ? Est il possible, à partir de l'étude de cas particuliers de dégager une constante qui déterminerait de nouveaux comportements induits par la décentralisation que l'on a considérée comme étant la "Grande Affaire du premier septennat Mitterrand".

PROBLEMATIQUES :

Partant de l'hypothèse que la lecture publique est un enjeu culturel important, nous commencerons par analyser :

Comment se pose le problème de la décentralisation dans le secteur culturel ?

A en juger par la répartition des financements de la Culture, le domaine culturel a toujours été très largement décentralisé, bien avant les lois de 1982 et 1983 qui de ce fait l'ont peu affecté.

Les Collectivités territoriales et principalement les Communes consacrent en effet deux fois plus de moyens financiers à la Culture que le Ministère de la Culture et de la Communication.

Si l'on se réfère aux textes législatifs concernant la décentralisation, l'on s'aperçoit que la première loi relative aux transferts de compétence, la loi du 7 janvier 1983 ne concerne pas les compétences culturelles. L'article 4 de la loi du 7 janvier signale même que la culture n'est pas prioritaire dans la politique de décentralisation et la renvoie à un texte ultérieur, celui ci du 22 juillet 1983 qui prévoit un seul transfert de compétences, celui des bibliothèques centrales de prêt (art. 60).

Pour le reste elle confirme la libre administration par les Collectivités locales des institutions qu'elles gèrent déjà directement : les bibliothèques municipales (art. 61), les écoles de musique, de danse et d'art dramatique (art.63), les écoles d'art plastique (art.64), les archives départementales (art. 66 à 68).

Il paraît alors difficile d'évoquer la question de la décentralisation culturelle sans évoquer d'abord les particularités du secteur culturel qui sont :

1 - que très peu de secteurs sont définis par des lois hormi les monuments historiques, les archives et les bibliothèques (et encore uniquement pour ce qui concerne le régime des bibliothèques publiques des villes).

2 - que les collectivités locales n'ont pas, dans ce domaine de compétences bien définies à quelques exceptions près, chacune d'entre elles pouvant intervenir librement dans un secteur ou dans un autre.

3 - enfin que bon nombre d'institutions culturelles ont un statut privé et relèvent de la loi de 1901 (centres dramatiques nationaux, orchestres régionaux de région, centres d'action culturels, maisons de la culture....).

Discours dominants sur la décentralisation culturelle :

Pour les administrations centrales, la timidité des transferts de compétences dans le secteur culturel est expliquée par cette triple spécificité : l'absence de définition législative, le manque de répartition préalable des compétences, le fait que la décentralisation dans les textes ne concernent que les institutions publiques.

Néanmoins depuis la guerre, le thème de la décentralisation a marqué le discours des politiques culturelles, notamment celui du théâtre et de la musique mais ce discours recouvrant la réalité de cofinancement d'actions définies en commun ne reposait en rien sur le principe de transferts de compétences..... Seules les bibliothèques centrales de prêt peuvent se prévaloir d'un réel transfert de compétences. On peut se demander d'ailleurs s'il était impossible juridiquement de transférer aux Collectivités locales le pouvoir de tutelle sur ces associations avec les moyens correspondants mais ne pas le faire permet à l'Etat de garder une influence sur les institutions décentralisées par un soutien financier, un contrôle technique et un droit de regard sur le recrutement des principaux dirigeants des établissements culturels.

Cette intervention continue de l'Etat sur le terrain culturel est sollicitée à la fois par les administrations centrales et par les professionnels.

Les premières la revendiquent en plaidant le principe de l'égalité de tous face à la culture. L'activité est très inégalement répartie sur le territoire, les écarts sont criants entre les différentes villes et les différentes régions. De ce fait les mécanismes généraux de globalisation des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales ont paru excessifs et il a semblé opportun aux législateurs de prendre la mesure de cette inégalité pour mettre en place des procédures spécifiques de financement.

Quant aux professionnels ils se prononcent en majorité contre une décentralisation trop radicale, craignant les risques d'arbitraire politique local et l'abandon par les élus des institutions créées par ou à l'initiative de l'Etat. Il semblerait à en lire les textes de loi, que ce discours ait en partie convaincu le Ministre de l'intérieur, responsable de la décentralisation, en 1982.

Comment se pose le problème de la décentralisation dans le secteur de la lecture publique ?

Les questions auxquelles nous tenterons de répondre dans un premier temps sont les suivantes : pourquoi le transfert des BCP a-t-il fait figure d'exception dans le contexte culturel général ? Pourquoi la Direction du livre a-t-elle été la seule direction décentralisatrice du Ministère de la Culture ? Comment a-t-il été élaboré le processus de décision ? qui a mis en place les mesures techniques de transfert ? Comment évolue la décentralisation ?

Rappel des faits : en France les bibliothèques publiques se distinguent, en regard du secteur culturel, par leur statut public et le fait qu'elles peuvent recruter du personnel fonctionnaire. D'ailleurs c'est en fonction de leur situation juridique et de leur cadre administratif que les bibliothèques publiques étaient jusqu'à une époque récente, décentralisées ou centralisées. Les bibliothèques municipales étaient décentralisées et sous l'autorité du maire mais contrôlées par l'Etat par le biais de comités consultatifs de 1839 à 1984. Les bibliothèques centrales de prêt étaient centralisées de 1945 à 1982, déconcentrées de 1982 à 1985 et décentralisées après 1986. Il était également prévu que devaient se réunir des comités consultatifs, sous diverses formes pour instaurer un dialogue entre les représentants de l'Etat dans le département et les conseillers généraux.

HYPOTHESES :

1ère hypothèse : la lecture publique est un enjeu culturel important qui s'est concrétisé en 1975 par le passage du réseau des bibliothèques publiques du Ministère de l'Education à celui de la Culture.

2ème hypothèse : l'Etat malgré sa décision de transférer le réseau des BCP aux Collectivités locales en 1982, a souhaité garder un droit de regard important sur l'ensemble du réseau de lecture publique, à travers la mise en place de toute une série de mesures d'ordre technique, financière et politique (décret relatif au contrôle technique de l'Etat du 9 novembre 1988, décret relatif au concours particulier du 12 mars 1986, mise en oeuvre d'une politique de coopération inter-bibliothèques), ce sous couvert d'une meilleure implantation des réseaux au sein des Collectivités.

3ème hypothèse : cette démarche a été favorisée par une partie des professionnels qui ont développé leurs propres stratégies, notamment le corps des conservateurs gestionnaires de l'espace institutionnel qui a soutenu et conforté cette intervention étatique malgré la décentralisation.

4ème hypothèse : cette logique centralisatrice et corporatiste s'est trouvée en contradiction avec les lois de décentralisation qui donnaient aux élus régionaux davantage d'autonomie aboutissant sur le terrain à des conflits Etat / Collectivités locales, mineurs mais cependant réparables. Ceux-ci ont mis en évidence la nécessité d'instaurer un nouveau dialogue entre "le centre et la périphérie".

Le travail que nous entreprenons nous permettra d'approfondir et vérifier ou de contredire ces hypothèses. Nous le mettrons en oeuvre en comparant les rôles respectifs de l'administration, des professionnels, des élus et du public (si tant est qu'il en ait eu un).

Nous analyserons leurs stratégies à travers leurs volontarismes et aussi leurs résistances.

Positionnement des hypothèses par rapport aux discours dominants dans le secteur de la lecture publique.

La mise en oeuvre de la décentralisation et des mesures "d'accompagnement" qui lui sont associées, est naturellement diversement interprétée par les partenaires concernés qu'ils soient professionnels, élus, ou représentants de l'Etat.

Une première observation des réactions des différents partenaires (analysées dans la presse professionnelle et observées sur le terrain dans des groupes de travail) nous autorisent à penser que :

pour la plupart des professionnels qui pressentaient un isolement dans la territorialisation, l'intervention continue de l'Etat est vécue comme un moyen de renforcer leur pouvoir professionnel et représente une garantie contre l'arbitraire politique local.

L'explication de l'administration centrale est qu'il lui revient de contribuer à la réussite de la décentralisation par un dispositif permettant d'atténuer les risques qu'elle pourrait comporter. A défaut de pouvoir pratiquer directement une incitation financière (contradictoire avec les lois de décentralisation), elle met en place toute une série de mesures qui sont paradoxalement pour certaines aussi contraignantes que celles qui étaient appliquées avant la décentralisation. Cette politique lui donne en outre la possibilité de sauver un certain nombre de valeurs régaliennes et constitue pour elle la garantie de préserver *l'intérêt général*. Elle peut ainsi, au nom de l'Etat, continuer à prôner l'égalité, la gratuité, l'accès pour tous aux services de lecture publique.

Quant aux Collectivités locales peu ou pas associées à la mise en oeuvre de ces nouvelles mesures, elles y voient soit le moyen pour l'Etat de reprendre d'une main ce qu'il a donné de l'autre pour les plus hostiles, soit le moyen de mener une politique conjointe en mettant en évidence l'intérêt du pluralisme des partenaires et des financements, pour les plus participatifs.

DELIMITATION DU CHAMP D'ETUDE :

contextuel : nous tenterons de ne pas isoler de façon trop arbitraire le secteur de la lecture publique qui malgré sa spécificité, gagne à être étudié au regard du champ culturel contemporain.

temporel : nous délimiterons notre étude à la période qui commence en 1975, date du transfert de la lecture publique au Ministère de la Culture et de la création de la Direction du livre et de la lecture et qui s'achève en 1986 date de la décentralisation. Nous n'hésiterons pas à faire quelques incursions avant et après cette période pour apporter un éclairage ou une explication particulière.

technique : nous essaierons de repérer les enjeux et les rôles des différents acteurs qui participent de près ou de loin à la définition et à la mise en oeuvre de la politique de décentralisation de la lecture publique, aux niveaux central et périphérique (voir liste des personnes à interviewer dans le corpus de données)

géographique : en dehors du niveau central et parisien, nous essaierons d'argumenter notre étude à l'aide d'un matériau puisé dans quatre régions dont deux grandes et deux petites en terme de superficie, et deux riches et deux pauvres, en terme de ressources financières soit : les régions Rhône Alpes, Languedoc Roussillon, Alsace et Limousin. (leur PIB par habitant varie d'après les sources de l'INSEE de 69000F pour la région Languedoc Rousillon, la région la plus pauvre de France à 96000F pour la région Alsace, la plus riche de France après la région Ile de France, en passant par 70000F pour le Limousin et 94000F pour Rhône Alpes).

METHODOLOGIE :

6

La lecture approfondie de la presse spécialisée, le dépouillement des rapports professionnels et l'étude des principaux ouvrages théoriques parus sur le sujet (voir bibliographie p11) seront complétées par une série d'entretiens personnalisés avec les principaux acteurs et par l'envoi d'un questionnaire (voir contenu du questionnaire dans corpus de données).

PLAN PROVISOIRE

Pour analyser l'émergence de l'idée de la décentralisation des bibliothèques publiques sur la scène politique en France nous essaierons de montrer d'abord, comment la question a été posée, en rendant compte de la demande sociale de lecture publique . Nous adopterons ensuite une présentation qui montre l'enchaînement chronologique de la décentralisation, de son élaboration à sa mise en oeuvre pour aboutir à la mise en valeur des jeux et stratégies des différents acteurs. Enfin nous analyserons le nouveau positionnement de chacun de ces acteurs, dans le cadre d'une problématique des relations entre le Centre et la périphérie.

CHAPITRE PRELIMINAIRE

LA LECTURE PUBLIQUE : UN ENJEU CULTUREL

Lecture publique : définitions

Place de la lecture publique dans le champ culturel

1.1 : l'héritage du 19^e siècle : la lecture publique, un enjeu éducatif

1.2 : après 1975 : la lecture publique, un enjeu culturel (transfert du secteur de la lecture publique au ministère de la Culture)

1.3 : impact de la lecture publique auprès du public (taux de fréquentation des lecteurs, études comparatives avec d'autres secteurs culturels)

PREMIERE PARTIE :

LA DECENTRALISATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES : ETAT DES LIEUX

Décentralisation : définitions.

CHAPITRE I

MODERNISATION DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

I.1 : les mesures d'incitation à l'action culturelle

I.2 : le schéma directeur informatique

CHAPITRE II

LA POLITIQUE CONVENTIONNELLE DU MINISTERE DE LA CULTURE

II. 1 : la politique contractuelle Etat/ Départements (plans de développement de la lecture)

II. 2 : la politique contractuelle Etat/ Région

II. 3 : la politique de coopération inter bibliothèques

CHAPITRE III

LES MESURES DE LA DECENTRALISATION

III. 1 : le transfert des BCP (préparation et mise en oeuvre)

III. 2 : le concours particulier (élaboration et mise en oeuvre)

III. 3 : le contrôle technique (élaboration et mise en oeuvre)

III. 4 : la reconversion des BMC

DEUXIEME PARTIE
LA DECENTRALISATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES :
LES JEUX ET LES ENJEUX DES DIFFERENTS ACTEURS

Les acteurs : définitions

CHAPITRE IV
LES PARTIS POLITIQUES

- IV. 1 : le parti socialiste
- IV. 2 : le parti communiste
- IV. 3 : les autres partis

CHAPITRE V
LES ADMINISTRATIONS

- V. 1 : l'administration centrale
- V. 2 : les administrations déconcentrées
- V. 3 : les administrations territoriales

CHAPITRE VI
LES PROFESSIONNELS

- VI. 1 : le corps des conservateurs
- VI.2: les bibliothécaires territoriaux
- VI. 3 : les médiateurs

TROISIEME PARTIE
LA DECENTRALISATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES : ETUDE DES RELATIONS
CENTRE / PERIPHERIE

CHAPITRE VII
LE NOUVEAU POSITIONNEMENT DE L'ETAT

- VII. 1 : la redéfinition du rôle de l'administration centrale
- VII. 2 : le renforcement des DRAC
- VII. 3 : la mise en oeuvre d'un grand projet fortement centralisé : la TGB

CHAPITRE VIII
LA RELEVÉ DES COLLECTIVITES LOCALES

- VIII.1 : les politiques de lecture départementales
- VIII. 2 : les politiques de coopération régionales
- VIII . 3 : les relations Etat /Collectivités locales

CHAPITRE IX
UNE NOUVELLE IDENTITE DES PROFESSIONNELS

- IX. 1 : les nouveaux statuts des bibliothécaires territoriaux
- IX . 2 : la reconversion des fonctionnaires d' Etat.

BIBLIOGRAPHIE

9

L'Etat et l'administration

11

La décentralisation et le pouvoir local

15

Politiques culturelles nationales et régionales, décentralisation culturelle

18

Histoire et sociologie des bibliothèques

21

Action culturelle, nouvelles technologies, nouveaux supports et bibliothèques

23

Approche politico-bibliothéconomique

25

Résumés de trois références

BIBLIOGRAPHIE

PRESENTATION

L'objectif de ce travail documentaire est de recenser la littérature concernant le rôle de l'Etat dans la France contemporaine, celui des **Collectivités territoriales** modifié par les lois de décentralisation, et de faire le point sur la littérature professionnelle concernant l'histoire et la sociologie des **bibliothèques publiques**.

Cette bibliographie comprend des documents concernant :

- des documents généraux sur l'Etat et l'administration
- des documents sur la décentralisation et le pouvoir local
- des documents sur les politiques culturelles régionales
- des documents sur l'histoire et la sociologie des bibliothèques
- des documents sur la modernisation des bibliothèques

Ces documents sont regroupés selon ces thèmes par type de document :

- ouvrages et rapports
- articles
- actes de colloques et de congrès

Les ouvrages, rapports, articles et actes de colloques sont présentés par ordre alphabétique d'auteurs. Les textes législatifs et réglementaires, les documents officiels émanant du Ministère de la Culture, les études du Département des Etudes et de la prospective, les travaux universitaires, les rapports d'associations, les documents contractuels non publiés (conventions de développement culturel, contrats de plan Etat-Région) consultés pour l'avancement de l'étude et constituant pour partie le corpus de données ne figurent pas dans cette bibliographie.

L'ETAT ET L'ADMINISTRATION

La décentralisation des bibliothèques publiques a été mise en oeuvre par l'Etat en 1986. Afin de comprendre quels étaient les objectifs visés, quels ont été les moyens mis en oeuvre pour les atteindre et quels résultats ont été obtenus, une étude de l'Etat et de l'administration nous a semblé utile pour replacer dans un contexte général, une politique publique très spécialisée dont on ne pourrait comprendre les ressorts sans la resituer dans son environnement historique, politique, social et culturel.

Par ailleurs, analyser comme nous en avons l'intention, le degré d'intervention de l'Etat au delà du simple transfert des bibliothèques centrales de prêt, nécessite que l'on s'intéresse de près au fonctionnement de l'Etat sinon à "l'idée de l'Etat", au concept étatique et à la théorie du pouvoir. Pour ces raisons, nous avons sélectionné une série d'ouvrages et articles récents qui nous semblent faire un premier point sur le rôle de l'Etat et au delà sur le fonctionnement des administrations.

D'ARCY (François), DREYFUS (Françoise).- Les institutions politiques et administratives de la France. - Paris : Economica, 1985.

9

D'ARCY (François), sous la direction de. - La représentation. - Paris : Economica, 1985.

BIRNBAUM (Pierre). - La logique de l'Etat. - Paris : Fayard, 1982.

- BOURSIER (François). - L'Etat dans nos têtes. - Lyon : Chroniques sociales, 1981.
- BURDEAU (Georges). - L'Etat. - Paris : Seuil, 1970.
- COLAS (Dominique). - L'Etat et les corporatismes. - Paris : PUF, 1988.
- CROZIER (Michel). - Le phénomène bureaucratique. - Paris : Le seuil, 1964.
- CROZIER (Michel). - Où va l'administration française. - Paris : Editions d'organisation, 1974.
- CROZIER (Michel). - On ne change pas la société par décret. - Paris : Grasset, 1979.
- CROZIER (Michel), FRIEDBERG (Erhard). - L'acteur et le système. - Paris : Le Seuil, 1977.
- CROZIER (Michel). - Etat modeste, Etat moderne. - Fayard, 1987.
- DUPUY (François), THOENIG (Jean Claude). - L'administration en miettes. - Paris : Fayard, 1985.
- GILBERT (Claude), SAEZ (Guy). - L'Etat sans qualités. - Paris : Presses Universitaires de France, 1982.
- JOBERT (Bruno), MULLER (Pierre). - L'Etat en action, politiques publiques et corporatismes. - Paris : PUF, 1987.
- MONNIER (Eric). - Evaluation de l'action des pouvoirs publics. - Paris : Economica, 1986.
- PADIOLEAU (Jean). - L'Etat au concret. - Paris : PUF, 1982.
- QUERMONNE (Jean Louis) - Le gouvernement de la France sous la V^o république. - Paris : Dalloz, 1983.
- SORMAN (Guy). - La solution libérale. - Paris : Fayard, 1984.
- SULEIMAN (Ezra). - Les élites en France. grands corps et grandes écoles. - Paris : le seuil, 1979.
- SULEIMAN (Ezra). - Les hauts fonctionnaires et la politique. - Paris : Le Seuil, 1977.
- THOENIG (Jean-Claude). - L'ère des technocrates. Paris : Editions d'Organisation, 1973.

2 - articles

Plus ou moins d'Etat ?. Dans : Echanges et projets, n° 44, décembre 1985,

- BOURSIER (François). - L'Etat dans nos têtes. - Lyon : Chroniques sociales, 1981.
- BURDEAU (Georges). - L'Etat. - Paris : Seuil, 1970.
- COLAS (Dominique). - L'Etat et les corporatismes. - Paris : PUF, 1988.
- CROZIER (Michel). - Le phénomène bureaucratique. - Paris : Le seuil, 1964.
- CROZIER (Michel). - Où va l'administration française. - Paris : Editions d'organisation, 1974.
- CROZIER (Michel). - On ne change pas la société par décret. - Paris : Grasset, 1979.
- CROZIER (Michel), FRIEDBERG (Erhard). - L'acteur et le système. - Paris : Le Seuil, 1977.
- CROZIER (Michel). - Etat modeste, Etat moderne. - Fayard, 1987.
- DUPUY (François), THOENIG (Jean Claude). - L'administration en miettes. - Paris : Fayard, 1985.
- GILBERT (Claude), SAEZ (Guy). - L'Etat sans qualités. - Paris : Presses Universitaires de France, 1982.
- JOBERT (Bruno), MULLER (Pierre). - L'Etat en action, politiques publiques et corporatismes. - Paris : PUF, 1987.
- MONNIER (Eric). - Evaluation de l'action des pouvoirs publics. - Paris : Economica, 1986.
- PADIOLEAU (Jean). - L'Etat au concret. - Paris : PUF, 1982.
- QUERMONNE (Jean Louis) - Le gouvernement de la France sous la V^e république. - Paris : Dalloz, 1983.
- SORMAN (Guy). - La solution libérale. - Paris : Fayard, 1984.
- SULEIMAN (Ezra). - Les élites en France. grands corps et grandes écoles. - Paris : le seuil, 1979.
- SULEIMAN (Ezra). - Les hauts fonctionnaires et la politique. - Paris : Le Seuil, 1977.
- THOENIG (Jean-Claude). - L'ère des technocrates. Paris : Editions d'Organisation, 1973.

2 - *articles*

Plus ou moins d'Etat ?. Dans : Echanges et projets, n° 44, décembre 1985,

LA DECENTRALISATION ET LE POUVOIR LOCAL

L'étude de la décentralisation dans sa globalité nous paraît nécessaire pour rendre compte de celle des bibliothèques publiques en France.

Nous avons sélectionné quelques titres analysant les retombées de la réforme de décentralisation sur l'Administration centrale et les Collectivités locales et ceux qui évoquent les nouveaux rapports s'établissant en région entre les représentants de l'Etat et les élus locaux.

Les territoires circonscrits dans les ouvrages et articles choisis seront principalement ceux du département et de la région devenus les partenaires privilégiés de l'Etat dans la mise en oeuvre de la décentralisation. Ont été répertoriés également quelques titres sur l'intercommunalité, corollaire de la décentralisation : rappelons en effet qu'aucun regroupement, ni même une coopération obligatoire entre les 36400 communes françaises n'ont été imposés par les lois de décentralisation. La question d'une libre coopération des communes se pose donc pour permettre à une collectivité locale d'exercer seule des pouvoirs et des compétences et de disposer de réels moyens.

1. Ouvrages et rapports :

ABELES (Marc). - Recherche sur la prospective des nouveaux rapports en particulier des nouveaux conflits entre les différents niveaux des collectivités territoriales (communes, départements et régions) et entre ces collectivités et l'Etat. - Paris : Centre de recherche et d'étude d'anthropologie et d'urbanisme, 1984.

BOUCHET (François). - Le pari : L'avenir de la région. - Poitiers : Ed. Projets, 1986.

La Décentralisation. - Paris : la Documentation française, 1986. (cahiers français n° 204, janvier-février 1982)

La Décentralisation en marche. - Paris : La Documentation Française, 1985. (cahiers français n° 220, mars-avril 1985)

BELORGEY (G.). - La France décentralisée. - Paris : Berger-Levrault, 1984.

CHEVALIER (Jacques), RANGEON (François), SELIER (Michèle). - Le pouvoir régional. - Paris : P.U.F., 1982.

Le conseil régional. - Paris : Syros, 1986.

COSTA (Jean Paul), JEGOUZO (Yves), sous la direction de. - L'administration française face aux défis de la décentralisation. Paris : Syros, 1988.

COULMIN (Pierre). - La décentralisation : la dynamique du développement local. - Paris : Syros, 1986.

La décentralisation pour la rénovation de l'Etat. - Paris : Presses universitaires de France, 1976, pp. 15-21.

GONTCHAROFF (Georges), MILANO (Serge). - La décentralisation-1 : nouveaux pouvoirs, nouveaux enjeux (la loi du 2 mars 1982). - Paris Syros, ADELS, 1985.

GONTCHAROFF (Georges), MILANO (Serge). - La décentralisation-2 : Le transfert des compétences (la loi du 7 janvier 1983). - Paris : Syros, ADELS, 1983.

GONTCHAROFF (Georges), MILANO (Serge).- La décentralisation-3 : Les Compétences transférées en 1983 (la loi du 7 janvier 1983). - Paris : Syros, ADELS, 1984.

GRAZIANI (Paul) . - Le nouveau pouvoir, essai sur la décentralisation. - Paris : Albin Michel, 1985.

GREFFE (Xavier). Territoires en France : les enjeux économiques de la décentralisation. - Paris : Economica, 1984.

GREMION (Pierre). - Le pouvoir périphérique. bureaucrates et notables dans le système politique français - Paris : Le seuil, 1976.

MABILEAU (Alain) sous la direction de. - Les pouvoirs locaux à l'épreuve de la décentralisation. - Paris : Pédone, 1983.

OLLIVAUX (Jean Pierre). - La décentralisation-6 . La Région et l'aménagement du territoire. - Paris : Syros, ADELS, 1985.

PEYREFITTE (Alain). - Décentraliser les responsabilités. Pourquoi ? Comment ? . - Paris : La documentation française, 1976.

RAVANEL (Jean) . - La réforme des collectivités locales et des régions. -Paris : Dalloz, 1984.

RONDIN (J.). - Le sacre des notables : la France en décentralisation. - Paris : Fayard, 1985.

SCHMITT (Dominique) sous la direction de. - La région à l'heure de la décentralisation. - Paris : La documentation française, 1985. - Notes et études documentaires.

TERRAZZONI (André). - La Décentralisation à l'épreuve des faits. - Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1987.

TENZER (Nicolas). - La Région en quête d'avenir (compétences et moyens). - Paris : La documentation française, 1986.

WACHTER (Serge). Etat, décentralisation et territoires. - Paris : l' harmattan, 1987.

2. Articles :

Associations et décentralisation. Dans : Pour, 1er février 1983, n° 87.

ABELES (Marc). - Les chemins de la décentralisation. Dans : Les Temps modernes, février 1985, n° 4633, pp. 1393-1428.

BOUDOU (André), NEUMAN (Jean Pierre). - Pouvoir et territoire : la commune en débat. Dans : Territoires à prendre, n° 17, 1983, pp. 16-24.

Décentralisation : la loi du 2 mars 1982 : Droits et libertés des communes, des départements et des régions. Dans : Regards sur l'actualité, n° 89, mars 1983, pp. 15-20.

Décentralisation : la loi du 7 janvier 1983 : Communes, départements et régions : les nouvelles compétences. Dans : Regards sur l'actualité, n° 89, mars 1983, pp. 21-30.

La décentralisation : nouveaux espaces de liberté ?. Dans : Correspondance Municipale, n° 269, juin 1985, pp. 33-36.

La décentralisation : Ombres et lumières. Dans : Echanges et projets, septembre 1984, n° 39, pp. 5-51 et décembre 1984, n° 40, pp. 29-60.

Décentraliser, vraiment ?. Dans : Projet, n° 185-186, mai-juin 1984, pp. 515-661.

DELARUE (J.M.). - Décentralisation : nouveaux élus et nouveaux citoyens ?. Dans : Etudes, mars 1982, pp. 325-346.

DUPUY (François), THOENIG (Jean Claude). - La loi du 2 mars 1982 sur la décentralisation. Dans : Revue française de Science politique, 6 décembre 1983, pp. 962-986.

FREGE (Xavier). - La décentralisation. - Paris : La Découverte, 1986.

GUILY (Eric). - Où en est la décentralisation ?. Dans : Revue politique et parlementaire, n° 905, juillet-août 1983, pp. 13-19.

GONTCHAROFF (Georges). - La région dans la décentralisation. Dans : Correspondance municipale, n° 223, p.15.

HANNEZO (Guillaume), RONDIN (Jacques). - La décentralisation, une passion d'opposant ?. Dans : Echanges et projets, mars 1985, pp.43-52.

PERRIN (Bernard). - Décentralisation : le sacre de la région. Dans : Regards sur l'actualité, n° 120, avril 1986.

POCHE (Bernard). - Une définition sociologique de la région. Dans : Les cahiers internationaux de sociologie, vol. LXXIX, 1985, pp. 225-229.

La Région dans la décentralisation. Dans : Correspondance municipale, n° 223, décembre 1981, pp. 6-23.

REMOND (Bruno). - Décentralisation, an III. Réforme administrative ou mutation politique de l'Etat ?. Dans : Etudes, septembre 1985, pp. 189-199.

VIE (Jean Emile). - Une révolution méconnue. Dans : Revue politique et parlementaire, n° 905, juillet août 1983, pp. 20-24

3. Colloques :

Le contrôle de l'administration par elle même, journée d'étude. Paris : Ed. du CNRS, 1983. - Les inspections générales et la décentralisation , pp. 281-294.,

Le département et la décentralisation : colloque organisé par la Faculté de droit et l'Institut régional d'administration de Nantes, 27-28 septembre 1984.

Intercommunalité :

1 - Ouvrage :

MARTIN (Samuel), NOVARINA (Gilles). - La décentralisation : décentralisation et intercommunalité. - Paris : Syros, 1988.

2 - Articles :

ALLIES (Paul). - Les chartes intercommunales et la planification décentralisée. Dans : Les annales de la recherche urbaine, n° 28, 1985, pp. 38-43.

BOURJOL (Maurice). - L'intercommunalité : réflexion sur quelques aspects juridiques. Dans : Correspondance municipale n° 268, 1986, pp. 23-37.

Coopération : 45 maires ruraux parient sur l'intelligence. Dans : La gazette des communes, 1988, pp. 21-22.

GONTCHAROFF (Georges). - Coopération intercommunale, les propositions de la commission Barbier. Dans : Correspondance municipale n° 285, 1988, pp. 33-43.

MARTIN (Samuel), NOVARINA (Gillis). - La coopération entre les communes. Dans : Correspondance municipale n° 268, 1986, pp. 17-22.

SUEUR (Jean jacques). - Développement local et droit négocié : l'expérience des chartes intercommunales de développement et d'aménagement. Dans : Revue de droit public et de sciences politiques, janvier, février, 1988, pp. 200-246.

POLITIQUES CULTURELLES NATIONALES ET REGIONALES

DECENTRALISATION CULTURELLE

Quels étaient les enjeux des politiques culturelles nationales et locales à la veille de la décentralisation ?

Y a-t-il eu une décentralisation culturelle ?

Comment les élus locaux perçoivent-ils la culture ?

Quels moyens ont-ils, ou se donnent-ils pour mettre en œuvre leur politique ?

Comment l'Etat a-t-il accompagné la décentralisation culturelle ?

Quelle répercussion aura la décentralisation sur la politique culturelle de l'Etat ? Le respect de l'autonomie locale fidèle au principe de décentralisation permettra-t-il une mise en commun des ressources Etat, Collectivités locales ? La prise en compte des réalités régionales est-elle conciliable avec une certaine cohérence nationale ?

Autant de questions qui, en rapport direct avec notre objet d'étude, nous amènent à élargir notre champ d'investigation bibliographique à l'étude des politiques culturelles nationales et locales, à celle des politiques conventionnelles et à rendre plus précisément compte de la spécificité culturelle pour compléter notre choix de titres sur la décentralisation.

A - Politiques culturelles :

1 - Ouvrages généraux :

MENY (Yves). - Les politiques des autorités locales, dans traité de science politique, sous la direction de M. Grawitz et J. Leca. - Paris : PUF, 1985, tome 4, les politiques publiques pp. 423-465.

SAEZ (Guy). - Les politiques de la culture, dans traité de science politique, sous la direction de M. Grawitz et J. Leca. - Paris : PUF, 1985, tome 4; les politiques publiques, pp. 387-422.

RENARD (Jacques). - L'élan culturel. - La France en mouvement. - Paris : PUF, coll. Politique d'aujourd'hui, 1987.

2 - articles généraux :

Culture et société : faut-il une politique de la culture ? : colloque organisé par le Club de l'horloge le 27 septembre 1986. Dans : Club de l'horloge : lettre d'information, n° 28, 4^e trimestre 1986.

HOLLEAUX (André). - La politique culturelle française. Dans : Revue française d'administration publique, n° 22, avril-juin 1982, p. 7-50.

3 - colloques et tables rondes :

La politique culturelle de la France de 1981 à 1986 : table ronde du 31 janvier 1987. Paris : Fondation Nationale des Sciences politiques, 1987.

B : Politiques culturelles locales et décentralisation culturelle :

1 - ouvrages

BEAUNEZ (Roger). Politiques culturelles et municipalités. Guide pour l'action. Recueil d'expériences. - Paris : Editions ouvrières, 1985.

France. Direction du livre et de la lecture. - Objectif lecture. - Paris : ministère de la culture et de la communication, 1988

FRIEDBERG (Erhard), URFALINO (Philippe). - La décentralisation culturelle : la culture au service des régions. Paris : Service des Etudes et Recherches, octobre 1984.

MENGIN (Jacqueline). - Le rôle culturel du département. Paris : La documentation française, 1987.

QUEYRANNE (Jean Jacques). - Les régions et la décentralisation culturelle : les conventions de développement culturel régional : rapport au Ministre de la Culture. - Paris : La documentation Française, 1982.

2 - articles :

BUTHEAU (Robert). - Pour une communauté culturelle régionale. Dans : *Silex*, n° 22 : l'Etat dans toutes ses cultures, 1982 pp. 85-87.

Les départements et la culture : un bilan... des expériences. Dans : *Conseils généraux de France*, n° 24-25, février 1985 , pp. 15-30.

Désétatiser, déparisieniser la culture. Dans : *Pour* n° 83-84, mai juin 1982, pp. 128-134.

DUMAZEDIER (Joffre). - La décentralisation culturelle en question ?. Dans : *Culture* n° 7, 1984.

FRIEDBERG (Erhard), URFALINO (Philippe). - Le jeu du catalogue : les contraintes de l'action culturelle dans les Villes. - Paris : La documentation française, 1984.

FROISSARD (Nathalie). - La lecture publique et la décentralisation. Dans : *Correspondance municipale, association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale*, n° 257-258, 4 mai 1985, pp. 4-9.

GUITART (Cécil) . - Livre, lecture, région. Dans : *Silex*, n° 22 : l'Etat dans toutes ses cultures, 1982, pp 41-45.

MARI (Paul). - Culture et transfert de compétences ou transfert de tutelle. Dans : *Correspondance municipale*, n° 269, juin 1985, pp. 33-36.

La politique culturelle régionale. Dans : *Dialogues pour la Culture et la Communication*, n° 5, 1986.

PONTIER (Jean Marie). - Les régions et la culture. Dans : *Revue française de droit administratif*, n° 2 (4), juillet 1986, pp. 557-567.

RENARD (Didier). - Politiques culturelles et décentralisation. Dans : *Silex* n° 22 : l'Etat dans toutes ses cultures., 1982.

RIZZARDO (René). - La décentralisation culturelle. Dans : Après demain, n° 281, février 1986, pp. 9-12.

SAEZ (Guy). - Territorialisation de la politique culturelle. Dans : Silex, n° 22 : l'Etat dans toutes ses cultures, 1982, pp 5-11.

3 - Colloques :

Le budget culturel des départements a triplé de 1978 à 1984. - Dans : Développement culturel n° 65, mars 1986, pp. 3.4.

Décentralisation et culture : Actes des Journées Nationales 24-28 septembre 1984-Reims . Dans : Les cahiers de l'Administration territoriale n° 8, 1985.

Ministère de la Culture et de la Communication. - Les départements et l'action culturelle, rencontre nationale du palais du Luxembourg, 8 et 9 avril 1987. - Paris : La documentation française, 1987.

Perspectives de la décentralisation culturelle : Actes du colloque organisé par France Forum les 10 et 11 janvier 1985. Dans : France Forum, n° 221-222, septembre 1985, pp. 29-57.

PONTIER (Jean- Marie). - Décentralisation et action culturelle : Colloque des 2 et 3 mai 1985, Clermont- Ferrand . Dans : Université de Clermont Ferrand : CRERAL (cahiers de droit public), pp. 373-396.

Les régions et la Culture : Colloque organisé par la Fédération des élus socialistes et républicains à Lille les 6 et 7 novembre 1981. Dans : Communes de France, document n° 18, février 1982.

C : Politiques conventionnelles :

BOUVET (Gérard). - Documentation d'orientation du IX° plan : ouvrir les voies d'un nouveau développement. Dans : Regards sur l'actualité, mars 1983, n° 89, pp. 3-14

Conventions culturelles : moins d'Etat, plus d'initiative : entretiens avec Philippe de Villiers, Secrétaire d'Etat à la Culture et à la Communication. Dans : la gazette des communes, n° 12, 15 juin au 6 juillet 1987.

Les Contrats de plan Etat/Régions au début de 1984. Dans : La lettre de la DATAR, n° 79, janvier-février 1984.

Décentralisation et planification. Dans : Regards sur l'actualité n° 103, juillet-août 1984.

Journées d'étude sur la coopération de l'Etat et des collectivités territoriales dans le financement et la mise en oeuvre de l'action culturelle. Caen, 5 et 6 novembre 1986. Département des Etudes et de la Prospective, 1987.

IX° Plan : le cadre du développement. Dans : Culture, n° 7, décembre 1984, pp. 83-84.

Vingt régions ont déjà signé leur contrat de plan. Carte des contrats de plan : qu'y a t-il dans les contrats de plan Etat-Régions ?. Dans : La lettre de la DATAR, n° 80, juin 1984, pp. 1 et 8

HISTOIRE ET SOCIOLOGIE DES BIBLIOTHEQUES

La mise en oeuvre de la décentralisation ne peut s'étudier qu' au regard de ses ressortissants qui sont d'une part, le réseau insitutionnel des bibliothèques publiques et d'autre part, les corps professionnels, les conservateurs et les bibliothécaires territoriaux. Pour tenter de comprendre comment cette idée qui n'est pas nouvelle a pu s'inscrire définitivement dans les faits, nous avons choisi une liste d'ouvrages et articles qui illustrent le développement des bibliothèques publiques en France de la Révolution à nos jours et nous apportent des éléments d'information sur le rôle et la représentation sociale des bibliothécaires dans la société moderne.

A - LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES :

1 - ouvrages et rapports :

BARNETT (G.R.). - Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939. - Paris : Promodis, les Editions du Cercle de la librairie, 1987.

Les bibliothèques en France : rapport au Premier ministre établi en juillet 1981 par un groupe interministeriel présidé par Pierre Vandevoorde, Directeur du livre. - Paris : Dalloz, 1982.

COMTE (Henri). - Les bibliothèques publiques en France. - Lyon, Presses de l'ENSB, 1977.

MASSON (André), PALLIER (Denis). - Les bibliothèques. - Paris : Presses Universitaires de France, QSJ, 1986.

Institut international de coopération intellectuelle, Mission sociale et intellectuelle des bibliothèques populaires. - Paris : IICI, 1937.

PINGAUD (R.), BARREAU (Jean Claude). - Pour une politique du livre et de la lecture, rapport de la commission du livre et de la lecture au ministère de la Culture. - Paris : Dalloz, 1982.

VANDEVOORDE (Pierre). - Les Bibliothèques en France. - Paris : Dalloz, 1982.

2 - articles :

ALBARIC (Michel). - Petite histoire de notre déontologie. Dans : bulletin d'information de l'ABF, n° 115, 1982 pp. 7-10.

BERNARD (Robert). - La place de la bibliothèque publique dans la politique culturelle municipale. Dans : Bibliographie de la France, n° 52, 1975.

GARRIGOUX (A.). - La lecture publique en France. Dans : Notes et études documentaires, n° 3948, 15 décembre 1972, pp. 23-27.

HASSENFORDER (J.). - Rôle de la bibliothèque publique en matière d'information et de documentation. Dans : Lecture et bibliothèque, n° 9-10, janvier-juin 1969, pp. 17-25.

HENRIOT (G.). - Les bibliothèques dans la vie moderne. Dans : La lecture publique, Mémoires et vœux du Congrès international d'Alger. - Paris : Droz, 1931.

KELLERMAN (L.). - Représentations et fonctions sociales de la documentation. Dans : Documentaliste, n° 8, 4 décembre 1971.

La lecture publique en France, Rapport du groupe d'études, 1968. Dans : Notes et études documentaires n° 3459.

L'expérience et l'image des bibliothèques municipales. Dans : Bulletin des bibliothèques de France, T. 25, n° 6, 1980 pp. 265-299.

Manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques. Dans : Bulletin de l'Unesco, XXVI, 3, 1972.

PASSERON (Jean Claude). - Images en bibliothèques, images de bibliothèques. Dans : Bulletin des bibliothèques de France, T. 27, n° 2, 1982, pp. 69-83.

PATTE (Geneviève). - La bibliothèque a-t-elle un rôle éducatif ?. Dans : Médiathèques publiques, n° 53, janvier-mars 1980 pp. 5-10.

Pour le livre : déclaration du parti communiste français. - Dans : Cahiers du communisme, revue politique et théorique du PCF, n° d'avril 1981.

RICHTER (Noé). - Lecture publique et création des bibliothèques centrales de prêt. dans : Les cahiers de l'animation, n° 57-58, 1986.

THOMAS (M.). - Malaise dans les bibliothèques centrales de prêt. Dans : Bulletin SNB, n° 9, avril 1974.

TRAINAR (P.). - La nouvelle culture ou le livre en question. Dans : Bulletin des bibliothèques de France, n° 3, mars 1982.

WINTER (Benjamin). - Lecture publique : un bon bilan. - Paris : Politique d'aujourd'hui, mai-juillet 1985 pp. 77-82.

3 - Colloques et congrès :

Association des bibliothécaires français, Section des bibliothèques publiques, Journées d'études 1969, Yerres, Bibliothèques publiques et Education permanente. Paris : ABF, 1969.

Association des bibliothécaires français, Section des bibliothèques publiques, Journée d'études de Creil, 18 avril 1975. - Pour une loi sur les bibliothèques publiques, rapport ronéotypé.

Lecture et bibliothèques publiques, Actes du Colloque Hénin Beaumont, 20-21 novembre 1981. - Lille : Office régional de la culture et de l'éducation permanente, 1983.

B : LES CORPS PROFESSIONNELS :

1 - Ouvrages et rapports :

ARCmc. - L'image des bibliothèques municipales. Rapport de l'enquête auprès des bibliothécaires, février 1979, rapport ronéotypé.

Association des bibliothécaires français, Paris, section des bibliothèques publiques. - Le métier de bibliothécaire. Paris : Promodis, 1981.

ALBARIC (M.). - Esquisse pour une déontologie des bibliothécaires documentalistes, communication au 2° congrès national français sur l'information et la documentation. Paris : ADBS, ANRT, 24-26 novembre 1976.

SEIBEL (Bernadette). - Au nom du livre : analyse sociale d'une profession. - Paris, la Documentation française, 1988.

2 - Articles :

Association des bibliothécaires français, Section des bibliothèques publiques, journées d'études, 1-2 mars 1982, Toulouse, Déontologie. Dans : Bulletin de ABF, n° 115, 1982, pp. 3-5.

BAIZE (L.). - Le bibliothécaire est-il un travailleur social ?, Dans : Médiathèques publiques, n° 51, décembre 1979.

BETZ (J.). - Rôle culturel du bibliothécaire, ou de l'éthique d'une profession. Dans : Bulletin d'information de l'ABF, n° 25, mars 1958.

Nouvelle politique de la lecture et statuts des personnels. Dans : Bulletin de l'ABF, n° 115, 1982, pp. 29-32.

LETHEVE (J.). - La profession de bibliothécaire est-elle menacée de disparaître ?. Dans : Bulletin de l'ABF, n° 39, juin 1960.

PAUL (R.). - Le personnel des bibliothèques municipales. Dans : Bulletin des bibliothèques de France, n° 4 avril 1961, pp. 153-168.

REBOUL (J.). - Les principes déontologiques de la profession de bibliothécaire. Dans : Mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne, n° 3, 1982.

SEGUIN. Pour une réforme de la formation professionnelle. dans : Bulletin des bibliothèques de France, T. 30, n° 2, 1985.

SEIBEL (Bernadette). - Eloge de la différence : transformation et structuration de la profession de bibliothécaire. Dans : Bulletin des bibliothèques de France, T. 32, n°4, 1987, pp. 362-373.

SEIBEL (Bernadette). - Transformation de la profession de bibliothécaire et déontologie. Dans : Bulletin de l'ABF, n° 115, 1982, pp. 11-16.

TUILLER (A.). - Le déclassement du personnel des bibliothèques. Dans : Bulletin SNB, n° 11, février 1965.

20

TUILLER (A.). - La formation scientifique du bibliothécaire dans le monde contemporain. Dans : Mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne, n° 2, 1981.

ACTION CULTURELLE NOUVELLES TECHNOLOGIES, NOUVEAUX SUPPORTS ET BIBLIOTHEQUES

La décentralisation des bibliothèques publiques est étroitement liée à leur modernisation qui se mesure d'une part, par une plus grande ouverture culturelle après les années 70, d'autre part, par l'informatisation de leur collections et l'accès aux nouveaux supports d'information dans les années 80. On peut d'ailleurs relever dans la période qui a précédé la décentralisation une sorte de contradiction dans la double volonté qui animait les professionnels, d'aller au plus près des administrés (action culturelle) et en même temps de recourir à des outils de gestion fortement centralisés et dépendant des ministères de tutelle (schéma directeur informatique).

Nous avons sélectionné quelques titres d'ouvrages et articles qui traitent de l'animation dans les bibliothèques, d'autres qui précisent les effets de l'introduction des nouvelles technologies et une série d'ouvrages professionnels qui analysent l'incidence des nouveaux supports d'information (vidéocassettes, disques compacts, vidéodisques) sur le fonctionnement des bibliothèques.

1 - Ouvrages :

A : Action culturelle :

SEIBEL (Bernadette). - Bibliothèques municipales et animation. - Paris : Dalloz, 1983.

B : Nouveaux supports et informatisation :

Agence de coopération régionale pour la documentation. Production audiovisuelle et médiathèques en Rhône Alpes. Collection Les cahiers de la coopération, n° 4, été 1988.

Association des Documentalistes et Bibliothécaires spécialisés. L'Informatisation documentaire en France. - Paris : La Documentation Française, 1983.

BERNARD (Marie Annick).- Les Vidéocassettes dans les bibliothèques publiques de Rhône-Alpes : recensement, utilisation, perspectives. Dans : Infomédiatique, n° 1, 1987, p. 124-135.

CHAUVEINC (Marc). - Le réseau bibliographique informatisé et l'accès au document. - Paris : Editions d'organisation, 1982.

HERZHAFT (Gérard). - Pour une médiathèque. - Paris : Promodis, 1982.

LE LOARER (P.). - L'informatisation des bibliothèques françaises : histoire et développement : notes pour une étude. - Paris, mémoire de DEA, EHESS, 1981.

NORA (Simon), MINC (Alain). - L'informatisation de la société. - Paris : La Documentation Française, 1978.

PASSERON (Jean Claude et al.). - L'Oeil à la page, enquête sur l'introduction de l'audio visuel dans huit bibliothèques publiques. - Paris : Centre Georges Pompidou, BPI, 1979.

2 - articles :

ADAV. En direct des bibliothèques. Dans : Cahier Vidéotheque, n° 2, février 1988, pp 9-17.

CHAUVEINC (Marc). - S'informatiser ou périr. Dans : Le Monde, 22 juillet 1981.

GATTEGNO (Jean); - L'introduction des techniques nouvelles vidéo et informatique dans les bibliothèques publiques françaises. Dans : Bulletin des bibliothèques de France, T. 28, n° 6, 1983, pp. 609-612.

LE CACHEUX (Geneviève). - L'audiovisuel dans les bibliothèques. Dans : Bulletin des Bibliothèques de France, tome 26, n° 8, 1981, p. 463-468.

MULLER (Marie Pierre). Juste une image : le réseau audiovisuel de la Direction du Livre et de la Lecture, supplément à Lettres, n° 13, mars-avril 1987.

NAVACELLE (Marie Christine de). - Petits écrans et grand public : la politique de films à la BPI. Dans : Bulletin des Bibliothèques de France, tome 30, n° 5, 1985, p. 408-415.

VARLOOT (Denis). - Du puit au robinet. Dans : Bulletin des bibliothèques de France, T. 28, n° 6, 1983 pp.581-589.

APPROCHE POLITICO -BIBLIOTHECONOMIQUE

Nous avons rassemblé dans ce dernier chapitre quelques ouvrages et articles signés essentiellement par des professionnels du livre, qui traitent des questions relatives à la décentralisation ou s'y reportant : politique conventionnelle, politique de coopération, sectorisme...

- *Rapports:*

BRIAND (Gérard). - Plans départementaux de développement de la lecture publique : bilan et perspectives. Dans : bulletin des Bibliothèques de France, 1985, n° 3-4, pp. 294-303;

DOUBROFF (Olivier). - Bibliothèques intercommunales. - Mémoire DESS, IEP Grenoble, 1988.

MOLLET (Martine). - Les enjeux d'une coopération inter-bibliothèque régionale à l'heure de la décentralisation. - Mémoire DESS, IEP Grenoble, 1985.

2- *Articles*

Agence de coopération Régionale pour la Documentation. - Actes des Journées d'études sur la coopération, Valence 1985. Dans : Coopération n° 0, octobre 1985.

BEAUNEZ (Roger), GUITART (Cécil). - L'expérience de la région Rhône Alpes : la lecture au rendez vous de la décentralisation. Dans : Correspondances municipales, n° 257-258, 1985 pp. 18-20.

BONY (Françoise). - La carte de France de la coopération des bibliothèques en France. Dans : Livres hebdo, n° 22, mai 1986 pp.71-73.

BONY (Françoise). - La décentralisation à l'examen des bibliothécaires et des élus. Dans : Livres hebdo, n° 9, 1988, pp. 92-96.

Coopération des bibliothèques en France : rapport aux deux ministres de la Culture et de la Communication, et de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. Dans : Lettres, n° 12, janvier, février 1987.

COMTE (Henri). - La médiathèque de secteur : utopie ou solution de demain ? Dans : Médiathèques publiques, n° 49, 1979.

GOASGUEN (Jean). - Coopération : un oui franc et massyf. Dans : Bulletin des Bibliothèques de France, tome 31, n° 2, 1986, pp. 114-127.

GUITART (Cécil). - Un service des bibliothèques publiques à l'heure de la décentralisation. Dans : Lettres n° 6, janvier 1986.

GUERIN (Edmond). - L'avenir des bibliothèques publiques. Dans : Bulletin de l'ABF, 1973, pp. 125-127.

23

JOLLY (Claude). - Le contrôle par l'Etat des bibliothèques des Collectivités territoriales. Dans : Bulletin des Bibliothèques de France, 1987, n° 2, pp. 144-149.

LEBLANC (Jean-Jacques). - Coopérer ou périr. Dans : Documentation et bibliothèques, vol. 22 n° 3, 1976 pp. 113-123.

RONSIN (Albert). - Le projet de la médiathèque de secteur en 1983. - Dans : Médiathèques publiques, janvier-juin 1983.

TELL (Bjorn). - La coopération régionale en matière d'information. Dans : Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques, n° 3, 1976, pp. 147-159.

YVERT (Louis). - A propos des normes du groupe de travail sur les BCP. Dans : Bulletin des bibliothèques de France, T. 30, n° 3-4, 1985 pp. 202-222.

YVERT (Louis). - Décentralisation et bibliothèques publiques : les bibliothèques des collectivités territoriales. Dans : Bulletin des Bibliothèques de France, tome 29, n° 4, 1984, pp. 269-290.

3 - congrés :

Association des bibliothécaires français. Paris. congrés. 1976. Caen. Coordination et coopération des bibliothèques : congrés national de l'ABF. Caen : 15-17 mai 1976.

Trois références ont été extraites de cette bibliographie, intéressante pour notre étude dont l'une porte sur l'Etat et les politiques publiques, une autre sur la décentralisation et la troisième sur le métier de bibliothécaire.

Nous les résumons ici en quelques lignes :

JOBERT (Bruno), MULLER (Pierre). - L'Etat en action : politiques publiques et corporatismes. - Paris : Presses Universitaires de France, 1987.

Partant du constat que ce qui manque dans l'analyse des politiques publiques, c'est souvent la phase première, la théorie de la genèse sociale, savoir pourquoi et comment, à partir d'une situation donnée, une politique est élaborée, les auteurs proposent un nouveau modèle d'analyse de l'Etat en action.

Pour eux, la logique fondamentale qui structure le rapport au monde est la territorialité, logique remise en cause par la révolution industrielle et la division du travail. A la logique territoriale s'est alors substituée une logique sectorielle qui est devenue dans nos sociétés modernes le principe de référence. On n'est plus "de quelque part mais on appartient à telle ou telle secteur, à telle ou telle profession".

L'objet des politiques publiques est alors, dans ce contexte de gérer la sectorialité et de maintenir en son sein le minimum de cohésion sociale assurée autrefois par la territorialité. Le rôle de l'Etat est d'ajuster la reproduction des secteurs avec les objectifs globaux de la société.

Dans leur démonstration, les auteurs accordent une large part à la notion de référentiel, le référentiel global qui est l'image sociale de la société et le référentiel sectoriel qui est l'image dominante du secteur, de la discipline, de la profession. Le rapport entre les deux (Rapport Global Sectoriel) permet la régulation de la société.

Ils insistent également sur le rôle essentiel de la médiation sociale et de l'apparition de la médiation sectorielle qui a une autre légitimité que la médiation territoriale. Acquise au travers des corps intermédiaires, des professions, elle aboutit à une médiation corporatiste qui peut se révéler inadaptée quand les problèmes à traiter relèvent de différents secteurs.

Bruno Jobert et Pierre Muller concluent en montrant comment l'harmonisation des politiques publiques est alors guidée par l'élite dirigeante et se réalise dans la multitude des négociations et coordinations interministérielles qui caractérisent l'Etat français.

RONDIN (Jacques). - Le sacre des notables : la France en décentralisation. - Paris : Fayard, 1985.

Le point de départ de la réflexion de l'auteur est de comprendre pourquoi, alors que la décentralisation est certainement la réforme la plus importante de l'administration depuis Napoléon, elle s'est déroulée dans la plus grande indifférence.

Pour répondre à cette question, l'auteur nous présente une analyse d'ensemble de la réforme faite à partir d'une enquête menée sur le terrain par trois promotions successives de l'ENA de 1982 à 1984. C'est à travers les relations entre les élus, les notables et le représentant de l'Etat que Jacques Rondin tente de cerner le réalisme de cette mutation, en passant en revue les grands secteurs affectés par la réforme, l'équipement, le social, et le culturel.

Il consacre également un chapitre à la décentralisation culturelle intéressant pour notre étude, où il fait apparaître que le changement le plus manifeste dans le paysage culturel, est la consécration de la région et du département comme acteurs à part entière dans le paysage. Pour le reste, il rappelle la méfiance qui règne chez les administrations de la culture et chez les professionnels envers les responsables locaux et s'étonne que le principe d'un contrôle technique de l'Etat sur l'activité des bibliothèques ait accompagné la décentralisation.

Cet ouvrage aboutit à la conclusion que les vainqueurs de la décentralisation sont les grands élus qui ont bénéficié de la redistribution des pouvoirs. Pour en persuader le lecteur, l'auteur

rappelle que les présidents de conseils régionaux et généraux demandent la poursuite de la réforme avec une insistance toujours plus grande et parfaitement partagée politiquement. C'est la victoire de la démocratie représentative au dépend des corps intermédiaires locaux (groupes sociaux et professionnels). Quant au citoyen, il semblerait à travers ce témoignage que son rôle demeure incertain.

SEIBEL (Bernadette). - Au nom du livre : analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires. - Paris : La Documentation française, 1988.

Au nom du livre est l'analyse de la profession de bibliothécaire, effectuée à partir d'un sondage auprès de 1053 personnels, ventilés par moitié entre personnel d'Etat et personnel des Collectivités territoriales.

L'auteur montre tout d'abord que la phase de développement institutionnel situé dans les années 60 pour les bibliothèques universitaires et dans les années 70 pour les bibliothèques publiques a débouché sur une homogénéisation statutaire fragile et sur un déclassement de la profession par rapport à l'enseignement et à la recherche.

Prenant en compte les origines sociales de la profession, l'auteur constate une démocratisation relative du recrutement. Considérant les voies d'accès à la profession, il observe une surreprésentation des filières littéraires au détriment des filières scientifiques. Analysant l'origine géographique, il remarque que la profession se provincialise du fait bien évidemment du développement en région des institutions de lecture publique.

Au travers des pratiques professionnelles, l'auteur dégage deux logiques dans la conception de la profession qui sont en fait deux façons de pratiquer la médiation : l'une descriptive, l'autre prescriptive. Le nouveau professionnel est un médiateur qui favorise soit l'orientation bibliographique, soit une plus grande ouverture culturelle.

On peut lire en filigrane, à travers cette enquête qui est la plus importante menée sur l'évolution de la profession, une transformation importante traduite par le passage d'une conception passive à une conception active du métier. L'action est située par rapport à la demande réelle ou potentielle du public et non plus par rapport à des acquis de connaissances.

Le livre de Bruno Jobert et Pierre Muller est tout à fait intéressant, pour notre étude car il analyse très clairement le phénomène des nouvelles médiations, de type néocorporatistes qui permettent la mise en place des politiques publiques et qui ont permis entre autres, la mise en place de la politique de coopération en France (qui fera l'objet d'un chapitre de cette étude).

Celui de Jacques Rondin montre en revanche que dans le processus de décentralisation lui même les corps intermédiaires, les groupes professionnels ont été peu consultés, point de vue qui nous permettra d'orienter notre enquête.

Quant au livre de Bernadette Seibel, il nous semble "incontournable" pour qui entreprend une étude sur la lecture publique, étant donné la richesse quantitative et qualitative des informations fournies.

CORPUS DE DONNEES

27

Textes législatifs et réglementaires

30

Etudes et rapports

31

Travaux universitaires
Discours et conférences de presse

33

Questionnaires

36

Conclusion

CORPUS DE DONNEES

Ce corpus se donne pour règle d'inclure tous documents législatifs et réglementaires, rapports ministériels, travaux universitaires, discours, conférences de presse, interviews, correspondances, traces de décision relatifs à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la décentralisation. La recherche de ce matériau s'inscrit dans une période se situant de 1975, date de création de la Direction du livre et de la lecture à 1986, date de la décentralisation des bibliothèques publiques

1 : Textes législatifs et réglementaires

Le domaine de la lecture publique et plus largement le domaine culturel a toujours été très largement décentralisé. Faut il rappeler que les communes consacraient huit fois plus de moyens que le Ministère de la culture et de la communication au développement de leurs réseaux de bibliothèques.

Les lois de décentralisation n'ont donc pas fondamentalement changé les données concernant les politiques de la lecture municipales. En revanche, elles modifient considérablement le paysage départemental puisqu'elles transfèrent le réseau des bibliothèques centrales de prêt dont l'Etat avait jusqu'alors la charge aux départements.

Par ailleurs, elles réservent à l'échelon régional sans lui donner de compétences particulières la possibilité d'intervenir sur le terrain culturel.

Il faut noter que le transfert des bibliothèques centrales de prêt aux départements autorisé par la loi du 22 juillet 1983 fait figure de **particularité** d'une part parce que, hormi les archives et les monuments historiques, très peu de secteurs du domaine culturel sont définis par des lois, d'autre part parce que hormi le département les Collectivités territoriales n'ont pas de compétences bien définies dans le domaine culturel.

Loi du 20 juillet 1931 relative au régime des bibliothèques publiques des villes et de leur personnel.

Codifiée au Code des Communes, articles L 341-1 à 341-4.

Ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945 créant les bibliothèques centrales de prêt des départements.

1.1. Textes de lois relatifs à la décentralisation culturelle et à la décentralisation des bibliothèques :

Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Journal officiel du 3 mars 1982, pp. 730-747.

Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales.

Journal Officiel du 23 juillet 1982, pp. 2347-2351.

Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Journal Officiel du 9 janvier 1983, pp. 215-230.

Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.
Journal Officiel du 23 juillet 1983, pp. 2286-2299.

Loi n° 83-1186 du 29 décembre 1983 portant modification de dispositions relatives aux relations financières et aux transferts de compétences entre l'Etat et les Collectivités locales.
Journal Officiel du 31 décembre 1983, pp. 3887-3890.

Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale.
Journal Officiel du 27 janvier 1984, pp. 441-445.

Loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale. à la formation des agents et aux dispositions statutaires, complétant la loi du 26 janvier 1984.
Journal Officiel du 13 juillet 1984, p. 2247, avec rectificatif 8 août 1984, pp. 2601.

Loi n° 84-1284 du 31 décembre 1984 portant modification de certaines dispositions relatives aux relations entre l'Etat et les collectivités locales.
Journal Officiel du 1er janvier 1985.

Loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales.
Journal Officiel du 26 janvier 1985, pp. 1088-1097.

Loi n° 85-1089 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité.
Journal Officiel du 16 octobre 1985, pp. 12022-12026.

Loi 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils régionaux.
Journal Officiel du 8 janvier 1986, pp. 367-372.

Loi 86-29 du 9 janvier 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
Journal Officiel du 10 janvier 1986, pp. 470-474.

Loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
Journal Officiel du 22 août 1986.

Loi n° 87-529 du 13 juillet 1987 modifiant les dispositions relatives aux collectivités locales.
Journal Officiel du 22 août 1986.

Loi n° 87-529 du 13 juillet 1987 modifiant les dispositions relatives à la fonction publique territoriale.
Journal Officiel du 16 juillet 1987, pp. 7918-7928.

Planification :

Loi n° 82-6 du 7 janvier 1982 approuvant le plan intérimaire 1981-1983
Journal Officiel du 8 janvier 1982, pp. 22-223.

Loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification
Journal Officiel du 30 juillet 1982, pp. 2441-2443.

Loi n° 83-845 du 13 juillet 1983 dite 1ère loi de plan.

Loi n° 83-1180 du 24 décembre 1983 définissant les moyens d'exécution du IX° plan de développement économique, social et culturel (2ème loi de plan)
Journal Officiel du 30 décembre 1983, pp. 3849-3852.

1 . 2 - Décrets relatifs à la décentralisation culturelle et plus particulièrement à celle des bibliothèques:

Décret, relatif aux pouvoirs des préfets et action des services et organismes publics de l'Etat dans la région et décisions de l'Etat en matière d'investissement public
Journal Officiel du 11 mai 1982

Décret, relatif aux pouvoirs des préfets de région, action des services et organismes publics de l'Etat dans la région et décisions de l'Etat en matière d'investissement public.
Journal Officiel du 11 Mai 1982

Décret n° 86-102 du 20 janvier 1986, relatif à l'entrée en vigueur du transfert de compétences dans le domaine de la culture.
Journal Officiel du 24 janvier 1986.

Décret n° 86-277 du 26 février 1986, relatif aux opérations en cours en matière de bibliothèques municipales et centrales de prêt à la date de transfert de compétences dans le domaine de la culture.
Journal Officiel du 28 février 1986.

Décret n° 86-278 du 26 février 1986, relatif au programme d'équipement des bibliothèques centrales de prêt.
Journal Officiel du 28 février 1986.

Décret n° 86-424 du 12 mars 1986, relatif au concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales.
Journal Officiel du 15 mars 1986.

Décret n° 87-275 du 15 avril 1987, relatif à l'application dans les départements d'outre mer et dans les collectivités territoriales de Saint Pierre et Miquelon et Mayotte du concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales.
Journal Officiel du 18 avril 1987.

Décret n° 87-782 du 1er septembre 1987, modifiant le décret n° 86-278 du 26 janvier 1986 relatif au programme d'équipement des BCP. (modifie la localisation de la BCP du Var qui sera construite à Draguignan.

Décret n° 88-1037 du 9 novembre 1988, relatif au contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques des collectivités territoriales.

1. 3 - Circulaires relatives à la décentralisation des bibliothèques

DLL6 n° 85-2316 du 1er août 1985, missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt.

N° 86-23 du 23 janvier 1986, transfert aux départements des BCP. Mise à disposition du personnel.

Non numérotée du 10 mars 1986, mise à disposition des départements du parc automobile des BCP.

N° 86-224 du 7 juillet 1986, répartition du concours particulier créé au sein de la dotation globale de décentralisation en faveur des bibliothèques municipales.

DLL 86-77, mise à disposition des départements des biens meubles et immeubles des BCP en application du titre 1er de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 (article 19 à 23).

NOR/INT/B/87/OO182C, répartition dans les départements d'outre mer du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation en faveur des bibliothèques municipales.

NOR/INT/B/87/OO263/C, répartition du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation en faveur des bibliothèques municipales.

Compétences et missions de l'Etat en matière de patrimoine des bibliothèques et de lecture publique.

BO, culture, novembre, décembre 1988.

Déconcentration :

FRANCE. Ministère de l'intérieur. - Déconcentration : organisation territoriale de l'Etat, mesures de déconcentration, moyens de fonctionnement des services. - Paris : Direction des journaux officiels, 1988.

2 : Etudes et rapports

Sont signalés ici les études et rapports ministériels ayant trait à la politique culturelle de l'Etat au moment de l'élaboration de la réforme de la décentralisation, les rapports faisant le point sur la politique culturelle des Collectivités territoriales, et enfin ceux faisant état des politiques contractuelles Etat/ Collectivités territoriales. Est référencé également le rapport bilan de la Direction du livre et de la lecture sur la politique de coopération.

Ne sont pas répertoriés les rapports publiés (rapport Pingaud Barrault, rapport Yvert,) qui, importants pour notre étude figurent déjà dans la bibliographie.

Ces rapports sont classés par ordre alphabétique.

Concernant les documents régionaux, ne sont recensés ici que ceux se rapportant à la Région Rhône Alpes. Une recherche ultérieure enrichira ce corpus, de données provenant des régions Limousin, Alsace, Languedoc Roussillon.

Région Rhône Alpes : Contrat de plan entre l'Etat et la région Rhône Alpes 1984-1988, préfecture de région, 2t, mai 1984.

La politique culturelle 1981-1985. Bilan de la législature. La décentralisation et le développement culturel. - Paris : Service Information et Communication du Ministère de la Culture, 1985.

Les collectivités publiques territoriales en France : leurs compétences et leur coopération. - Paris : Service des Etudes et Recherches, avril 1986.

Les conventions de développement culturel en 1985 et l'évolution de la politique contractuelle de 1982 à 1985 : actualisation de l'étude de 3 ans de politique contractuelle avec les Villes, les Départements et les Syndicats de communes 1982-1984. Paris : Service des Etudes et Recherches, mai 1986.

30

Les départements et l'action culturelle : rencontre nationale du Palais du Luxembourg. 8 et 9 avril 1987, compte rendu établi par Pierre Moulinier. - Paris : MCC, Département des études et de la prospective : La Documentation française, 1987.

Dépenses culturelles des Départements 1978. 1981. 1984. - Paris : MCC, Département des études et la prospective, 1987.

Dépenses culturelles des Régions 1978. 1981. 1984. - Paris : MCC, Département des études et de la prospective, 1987.

Direction du livre et de la lecture : bilan de la politique de coopération. Rapport d'une enquête menée auprès des agences de coopération par Michel Alessio et Gérard Briand, février 1989, rapport ronéotypé.

Un premier bilan de la politique culturelle des Départements. Service des Etudes et recherches, janvier 1985.

Ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire, Commissariat général du plan : l'impératif culturel, rapport du groupe de travail long terme culture, préparation du IX^e plan 1984-1988

3 - Travaux universitaires :

MORIN (Yves), PARADON (Michèle). - De la culture en tous ses états. Les relations en matière culturelle entre l'Etat et les collectivités locales et territoriales. - Reims : UER de droit et de sciences économiques, 1984

4 - Discours et conférences de presse :

Ces documents sont classés par ordre chronologique

Conférence de presse de Guy Hermier, membre du bureau politique du Parti communiste français : Bibliothèques et lecture publique, 9 octobre 1975.

Consultation nationale organisée par le parti communiste français : Pour une politique nationale des bibliothèques et de la lecture publique, novembre 1975.

Discours de Jean Gattegno, directeur du livre et de la lecture au Ministère de la culture : Du régional au national, c'est le bon sens pour la coopération. Jeudi 19 avril 1985. Valence (Drôme). - Dans : Coopération n° O, novembre 1985, p. 31.

Discours de Rodolphe Pesce, député maire de Valence : Pas d'abonnés absents au rendez vous de la coopération. Jeudi 19 avril 1985. Valence (drôme). - Dans : Coopération n° 1, novembre 1985, p1.2.

Discours de Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Culture et de la Communication sur la décentralisation culturelle. Mercredi 23 juillet 1986 - Duras (Lot et Garonne). - Paris : Service Information et Communication du Ministère de la Culture, 1986.

Conférence de presse de Jean Gattegno, directeur du livre et de la lecture au Ministère de la culture. Paris, 1986. - Dans : Coopération n° 3, avril 1986, p. 6.

Discours de Jean Gattegno, directeur du livre et de la lecture. Assemblée générale de l'ACORD, Lyon. - Dans : Coopération n° 5, septembre 1987.

Discours de Jacques Oudot, vice président du conseil régional Rhône Alpes. Assemblée générale de l'ACORD, Lyon. - Dans : Coopération n° 5, septembre 1987.

Rencontre de Jean Gattegno avec les élus territoriaux, le 3 février 1988, communication de Jean Gattegno, dactylographiée.

Discours de Jacques Oudot, vice président du Conseil Régional Rhône Alpes. Lyon, Journée d'étude à la Villa Gillet, Juin 1988. - Dans : Coopération n° 8, septembre 1988, p I.

Discours de René Gachet, Directeur régional des affaires culturelles Rhône Alpes, Journée d'étude à la Villa Gillet, juin 1988. - Dans : Coopération, n° 8 septembre 1988.

Discours de Rodolphe Pesce, député maire de Valence. Paris, Entretiens du livre, Palais de la foire, avril 1988. - Dans : Coopération n° 9, décembre 1988, p. 2.

Discours de Jacques Oudot, vice président du Conseil Régional Rhône Alpes. Paris, Entretiens du livre, Palais de la foire. - Dans Coopération n° 9, décembre 1988, p 3.

5 - interviews :

Seront interrogés les représentants de l'Etat, les élus et les professionnels qui ont participé à l'élaboration de la décentralisation, ceux qui ont participé à sa mise en oeuvre et ceux qui la gèrent.

Administrations :

Seront interviewés les représentants de l'administration centrale en poste au moment de la décentralisation des bibliothèques et ayant contribué à sa mise en oeuvre : Directeur du livre, Chefs du service des bibliothèques et Chefs de bureau à la Direction du livre. Seront également interrogés les Inspecteurs généraux, les Directeurs régionaux des affaires culturelles et Chargés de mission pour le livre des quatre régions sélectionnées.

Professionnels :

Seront interviewés un directeur de bibliothèque municipale classée (fonctionnaire d'Etat), un directeur de bibliothèque municipale non classée (fonctionnaire municipal), un directeur de bibliothèque départementale (fonctionnaire d'Etat), un bibliothécaire adjoint départemental (fonctionnaire d'Etat pouvant choisir le statut territorial) dans chacune des quatre régions sélectionnées.

Elus :

Seront interviewés un élu municipal, un élu départemental et un élu régional (dont des députés) dans chacune des quatre régions sélectionnées.....ainsi que les élus ayant participé dans ces mêmes régions aux entreprises de coopération interbibliothèques.

QUESTIONNAIRES

Les questionnaires seront élaborés à partir de ces quelques pistes de questions :

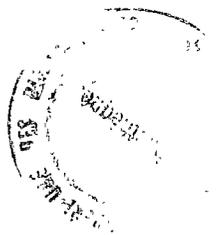
QUESTIONS A POSER AUX ADMINISTRATIONS :

- 1 - Précisez la fonction que vous exercez lors de la décentralisation :
 - Directeur du livre
 - Chef du service des bibliothèques
 - Chef de bureau
 - Inspecteur général
 - D.R.A.C.
 - Conseiller technique pour le livre auprès des D.R.A.C.
- 2 - Quand et comment s'est posée la question de la mise en oeuvre de la décentralisation ?
- 3 - Cette idée vous a t-elle parue facile à mettre en oeuvre ou avez vous pensé qu'il y aurait des résistances ?
- 4 - Vous êtes vous senti armé pour participer à son élaboration ?
- 5 - Auprès de qui avez vous cherché appui pour conforter votre position ?
- 6 - Pensez vous que la lecture publique soit une priorité culturelle ?
Sinon pourrait elle le devenir, sentez vous une évolution en ce sens ?
- 7 - Pourriez vous citer des Villes et des Départements où la Collectivité fait un effort significatif pour la lecture ?
- 8 - Pensez vous que l'Etat a joué un rôle déterminant pour le développement de la lecture en France ?
- 9 - Pensez vous qu'il doit garder des responsabilités dans ce secteur, si oui lesquelles ?
- 10 - Pensez vous que la décentralisation a été bien préparée ?
- 11 - Que pensez vous du concours particulier de la DGD des Communes.
- 12 - Que pensez vous des débats soulevés par la mise en place du groupe de travail sur les BM classées ?
- 13 - Pensez vous que la coopération pourra compenser le retrait de l'administration centrale ?
- 14 - Que pensez vous de la réforme de la formation professionnelle ?
- 15 - Avez vous trouvé dans la conduite de votre politique un appui dans la profession ? lequel ?
- 16 - Avez vous rencontré chez les élus des soutiens qui ont pu faciliter votre travail ?
- 17 - Qu'attendez vous de la déconcentration, renforcée parallèlement à la décentralisation ?
- 18 - Comment imaginez vous la redéfinition de l'administration centrale dans les années à venir ?
Que signifie pour vous, dans ce contexte, le projet de Bibliothèque de France ?

QUESTIONS A POSER AUX PROFESSIONNELS

- 1 - Précisez la région dans laquelle vous exercez une activité professionnelle ?
- 2 - précisez votre statut, vous êtes :
 - Directeur d'une bibliothèque municipale classée
 - Directeur d'une bibliothèque municipale non classée
 - Directeur d'une bibliothèque centrale de prêt
 - Bibliothécaire adjoint ?
- 3 - Quand avez vous entendu parler de décentralisation des bibliothèques pour la première fois ?
- 4 - Vous êtes vous senti concerné ?
- 5 - Quelle a été votre première réaction ?
- 6 - Vous êtes vous senti suffisamment informé ?
- 7 - Avez vous cherché à vous informer personnellement ?
- 8 - Qui vous a apporté des informations sur le sujet ?
- 9 - Pensez vous que la lecture publique soit une priorité culturelle ? Pourrait elle le devenir ?
Sentez vous une évolution en ce sens ?
- 10 - Pouvez vous citer des Villes ou des Départements où la Collectivité fait un effort significatif pour la lecture ?
- 11 - Pensez vous que l'Etat devrait prendre en charge la responsabilité de ce secteur ?
Pensez vous qu'un partage des rôles est plus approprié ?
Si oui, quel partage vous paraît judicieux ?
- 12 - Pensez vous que les bibliothèques se sont modernisées ?
Si oui, pensez vous qu'elles ont bien intégré les différents changements liés à leur modernisation ?
- 13 - Pensez vous que la décentralisation a bien été préparée ?
 - le transfert des BCP a t - il été réussi ?
 - que pensez vous du concours particulier de la DGD des Communes ?
 - que pensez vous du concept de classement des bibliothèques ? à votre avis est il adapté à la décentralisation ?
- 14 - L'Etat a mis en place des politiques de contractualisation (plans de développement, contrats de plan Etat/Région), et de coopération pour accompagner la décentralisation.
Avez vous été associé à l'une de ces initiatives ? Si oui comment ? Sinon pourquoi, à votre avis ?
Que pensez vous de ce mode de fonctionnement de l'Etat ?
- 15 - Pensez vous que les syndicats et les associations professionnelles ont joué un rôle dans cette période de mutation ? Lequel ?
- 16 - Pensez vous que la réforme de la formation des professionnels est adaptée à la situation ?
- 17 - Comment voyez vous l'avenir statutaire de la profession ?

QUESTIONS A POSER AUX ELUS:



1 - Quelle est la nature de votre mandat ?

- municipal
- départemental
- régional
- national

Si vous avez plusieurs mandats lequel privilégiez vous ?

2 - Avez vous souhaité la décentralisation (celle des bibliothèques) et quelles initiatives avez vous prises pour faire aboutir cette idée ?

3 - Avez vous senti que cette idée pouvait réussir ou craint qu'elle n'échoue ?

4 - Qu'est ce qui vous a laissé penser qu'elle pourrait réussir ou échouer ?

5 - Etes vous souvent intervenu pour rassurer ou convaincre face aux résistances qui ont pu se manifester ici ou là ?

6 - pensez vous que l'idée de lecture publique progresse dans l'opinion ?

7 - Connaissez vous des Villes, des Départements ou des Régions qui font un effort significatif pour la lecture publique ?

8 - Pensez vous que l'Etat devrait aujourd'hui prendre en charge des responsabilités nouvelles et des initiatives dans ce secteur, lesquelles ?

9 - Pensez vous que la décentralisation a bien été préparée dans le secteur de la lecture publique ?

- que pensez vous des plans de développement et des conventions ?

- le transfert des BCP a t-il été satisfaisant ?

- que pensez vous du Concours particulier de la DGD des communes ?

10 - Que pensez vous de la politique de coopération entre bibliothèques qui se met en place. Pensez vous qu'elle puisse compenser le retrait de l'administration centrale ?

11 - Pensez vous que les professionnels travaillent aujourd'hui dans de bonnes conditions statutaires ? Pensez vous qu'il faille une réforme de la formation et des statuts ? des professionnels ?

12 - Dans la conduite de votre politique trouvez vous chez les professionnels l'appui que vous en attendez ?

13 - Avez vous rencontré dans les administrations centrales ou déconcentrées de l'Etat des partenaires ?

14 - Pensez vous que les bibliothèques se sont modernisées ?

Pensez vous qu'elles ont bien assimilé l'introduction de nouvelles technologies ?

15- A votre avis a t-on pris en compte le lecteur dans les réformes mises en place ?

A partir de ces quelques questions clefs, des questionnaires seront élaborés et envoyés aux élus, professionnels et représentants de l'administration, cités plus haut.

Certains entretiens plus fondamentaux pour notre recherche seront effectués sous forme d'entretiens "ouverts", non directifs de façon à favoriser l'obtention d'informations que nous ne pouvons pas prévoir.

CONCLUSION

On pourrait craindre qu'un tel sujet ne soit difficile à appréhender, car la décentralisation est un phénomène récent et en pleine évolution. L'absence de recul peut constituer un handicap. Nous pensons le surmonter en délimitant chronologiquement le champ de la recherche à la décennie 1975-1986, même si nous ne nous interdirons pas d'aller en amont et en aval de ces deux dates. Malgré cette grande actualité la littérature sur la décentralisation est abondante. Ce n'est pas un hasard si l'on a considéré la décentralisation comme étant la "Grande affaire du premier septennat de François Mitterrand (81-88)". Cette littérature est cependant facile à repérer.... Elus, professionnels, administrations centrales se sont rompus à l'épreuve des textes, des articles, des conférences, des débats.

Pour parfaire notre information, nous nous appuyerons sur des entretiens et sur des questionnaires pour vérifier les hypothèses qui ne manqueront pas de surgir de nos lectures... et nous essaierons d'évaluer à cette occasion si le public, le citoyen, le lecteur, celui pour lequel est mis en place la politique de lecture publique sort bénéficiaire de cette réforme.

Le projet de recherche tel qu'il est présenté à ce jour doit être lu à la fois comme un complément de l'étude réalisée pour l'obtention du DESS Direction de projets Culturels en 1985 "les enjeux d'une coopération inter bibliothèques à l'heure de la décentralisation", et comme une étape intermédiaire qui sera ultérieurement approfondie pour l'élaboration d'un avancement de thèse.

4



* 9 5 7 2 5 5 2 *